

COMITE DIRECTEUR

12 septembre 2022

Relevé de décisions

Membres présents : Michel Macary, Corinne Cueille, Jean René Malen, Yves Charpiat, Laurent Frankoual, Cécilia Saubusse, Arlette Matournaud, Gérard Pougny, Jacques Gamper, Jean Marc Garin, Jean Jacques Gourdy, Michel Galvaing, Martine Gouneau, Max Godemet, Michel Garmendia, Michel Rechède, Olivier Gagnac, Pascale Clara, Patrick Labrune, Philippe Gilibert, Philippe Perrier, Christophe Rouchaléou, Daniel Irazoqui, Daniel Pédaillé, Arnaud Iribarne, Corine Peres, Yannick Queyrou, Alain Demouy, André coup, Bernard Rebeyrole, Eric Marchoux, Fabrice Carti, José Foncillas

Membres invités : Sébastien Conchy, Damien Ressiguié.

- **Validation du compte rendu du Comité directeur du 10 août 2022**

Pour 29 – abstentions 2

- **Désignation de membres au conseil de discipline :**

Jean Jacques Dumas

Pour 29 - abstentions 3

Arlette Matournaud

Pour 27 – abstentions 5

- **Validation article 5 du règlement financier concernant les prélèvements pour les Officiels de Match (annexe 1)**

Pour 23 – contre 2 – abstentions 1

- **Modification article 6 du règlement sportif Séniors de la Ligue**

Le nombre de rencontres autorisées pour les doubles affiliations, pendant la phase de qualification, sera limitée au nombre de matchs d'une phase aller ou retour, soit le nombre d'équipe dans la poule de catégorie supérieure, moins 1.

- Pour 27 – contre 1 – abstentions 2

Séniors masculins (déjà transmis aux clubs, il sera publié sur le site https://liguenouvelleaquitaine.ffr.fr/)

- Pour 22 – contre 2 – abstentions 2

Féminines (sera transmis aux clubs et publié par la Ligue sur le site : https://liguenouvelleaquitaine.ffr.fr/)

- Pour 24 – abstentions 2

Compétitions jeunes U16 et U 19 (sera transmis aux clubs et publié sur le site https://liguenouvelleaquitaine.ffr.fr/)

- Pour 24 – abstentions 2

RÈGLEMENT FINANCIER
SAISON 2022-2023

Article 5 : OFFICIELS DE MATCH

Le Forfait « OFFICIELS DE MATCH » appliqué à toutes les compétitions / matchs, comprend l'ensemble des coûts liés à la présence des officiels désignés pour la rencontre.

5.1 Entraineur officiant en l'absence d'arbitre

Le forfait « OFFICIELS DE MATCH » ne sera pas appliqué pour la rencontre concernée.

5.2 Cas particulier des « plateaux de rencontres »

Le forfait « OFFICIELS DE MATCH » ne sera pas appliqué.

5.3 Au niveau de la LRNAR

Barème des frais d'Arbitres et des Représentants Fédéraux, dûment convoqués et intervenant comme officiels de match sur des rencontres organisées par la LRNAR

Niveau	FONCTION	Facturation Clubs
Régionale1 Régionale 2 Régionale 3 Equipes Réserves	ARBITRE	Forfait Match 150 Euros
Fédérale 2 Féminines	ARBITRE	Forfait Match 150 Euros
Régional U16 Régional U19	ARBITRE	Forfait Match 150 Euros
Rugby Féminin X	ARBITRE	Forfait Match 150 Euros
Championnat 7	ARBITRE	Forfait Match 50 Euros
Tournoi (organisation Club)	ARBITRE	Forfait 75 Euros par arbitre
Match Amicaux et Challenges toutes catégories	ARBITRE	Forfait Match 150 Euros
Toutes Catégories	ARBITRE ASSISTANT	Forfait Match 150 Euros
Plateaux et Challenges -14 ans	ARBITRE	Pas de Facturation
Régionale1 Régionale 2 Jeunes -19 Challenge Max BRITO	REPRESENTANT FEDERAL	Forfait Match 60 Euros

Rencontre annulée : le club organisateur devra avertir la LRNAR et les officiels (si possible).

En cas de manquements qui conduiraient à des déplacements inutiles, une sanction financière de 180 € sera appliquée au club responsable, si les officiels se sont déplacés. En cas de responsabilité établie d'une équipe en regroupement, le club support sera débité.